

*Proposition présentée par les députés :*

*MM. Thierry Cerutti, Florian Gander, André Python*

*Date de dépôt : 30 octobre 2012*

## **Proposition de motion**

**Mettons fin à l'interdiction de la barbe: une exception genevoise qui date de l'époque napoléonienne!**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que de très nombreux cantons suisses permettent aux gendarmes de porter une barbe ;
- que la gendarmerie genevoise est le dernier corps uniformisé à garder cette interdiction ;
- que la gendarmerie genevoise est tributaire d'un règlement désuet qui trouverait sa source à l'époque napoléonienne ;
- que la motivation des forces de l'ordre est importante et passe par la fin de cette interdiction qui n'a plus de raison d'être, étant entendu que cette motivation est nécessaire à la lutte contre l'insécurité ;

invite le Conseil d'Etat

à supprimer l'ordre de service relatif à l'obligation de se raser pour les gendarmes et agents de la police de sécurité internationale.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Il serait temps d'en finir avec cette interdiction faite aux gendarmes genevois de ne pas pouvoir porter le bouc en service ou une barbe lors de la prise de service, sachant qu'il est le dernier corps policier en Suisse à avoir encore une telle pratique.

Dans ce domaine, il est devenu tout à fait inutile de garder cette interdiction qui n'a plus de raison d'être.

En effet, alors que nous sommes au XXI<sup>e</sup> siècle, la gendarmerie genevoise est encore tributaire d'une interdiction datant de l'époque de Napoléon, personnage illustre et célèbre décédé à Sainte-Hélène, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, après avoir marqué l'histoire de l'Europe.

Genève serait-elle l'un des derniers cantons à la traîne !

Ne serions-nous pas capable d'évoluer et de nous adapter aux nouveautés de la société, des coutumes, mais également des mœurs qui sont en constante évolution. L'image de la gendarmerie genevoise, parfois laissée en désuétude et mal comprise, ne devrait-elle pas être mise au goût du jour, en supprimant un ordre de service « tiré par les cheveux ».

La remise en question de certains principes, ne permet-elle pas l'évolution de tout un chacun, mais également d'entités étatiques ?

L'adaptation au temps moderne n'est-elle pas nécessaire voire incontournable ?

Avec un peu de retard, la totalité des corps de police et de gendarmerie de notre belle Suisse, ont su s'adapter à cette évolution. Même l'armée, qui ne stigmatise plus les cheveux trop longs et le rasage, a su évoluer.

A un moment où la gendarmerie se veut proche du peuple, avec une police de proximité et d'ilotage, laissons également la possibilité à nos citoyens de pouvoir s'identifier aux hommes qui représentent la paix et l'ordre.

Nous espérons vivement que l'ensemble de la députation saura passer au-dessus des contingences politiciennes pour mieux défendre ce qui nous tient tous à cœur, une gendarmerie du XXI<sup>e</sup> siècle proche des citoyens.

Après lecture de ces explications, nous vous remercions, Mesdames, Messieurs les députés de soutenir la présente motion.